

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20045967

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

19 MARS 2020

Le Greffier

Greffe

MONITEUR BELGE
26-03-2020
BELGISCH STAATSBLAAD

N° d'entreprise : **0418 717 326**

Nom

(en entier) : **Société Royale de Tir de Charleroi**

(en abrégé) : **SRTC**

Forme légale : **Asbl**

Adresse complète du siège : **Rue Albert 1er 172 bte A à 6240 Farciennes**

Objet de l'acte : Modification des statuts

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association « Société Royale de Tir de Charleroi », réunie en date du 7 mars 2020, délibérant en conformité aux prescriptions du Code des sociétés et des associations, les statuts de l'association ont été modifiés ainsi qu'il suit :

Art 37. L'assemblée générale réunie en date du 7 mars 2020 a acté la démission en qualité d'administrateurs :

☐ M. FRATE Vincenzo, domicilié à 6240 Farciennes, rue de Pironchamps 42

Elle a désigné en qualité d'administrateurs terminant le mandat de leur prédécesseur :

☐ M. CORBUGY Benoît, domicilié à 6530 Thuin, rue Gare du Nord 9, né à Thuin le 11/04/1960

M. FRANCOIS Charles, domicilié à 6250 Aiseau, rue de l'Etoile 9, né à Sambreville le 04/04/1983

Elle a acté la démission en qualité de vérificateur aux comptes de :

M. CARPENTIER Guy, domicilié à 6567 Fontaine Valmont, Rue Edouard Huys 7

Elle a désigné en qualité de vérificateurs aux comptes terminant le mandat de son prédécesseur ::

☐ M. MICHAUX Paul, domicilié à 6001 Marcinelle, avenue Eugène Mascaux 422, né à Gosselies le 01/06/1958

plus amplement qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat.

Certifié exact et transmis au Moniteur belge, aux fins d'insertion, en exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à Farciennes, le 10 mars 2020.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).